



Règlement d'organisation de tournois
Version du 1er août 2026

1.	Partie générale.....	4
1.1.	Principes de base	4
1.2.	Invitations.....	4
1.3.	Inscriptions et désinscriptions.....	4
1.4.	Licence.....	4
1.5.	Scratch.....	4
1.6.	Frais d'inscription	5
1.7.	Horaire	5
1.8.	Arbitre	5
1.9.	Indemnisation des arbitres	5
1.10.	Règles	6
1.11.	Directoire technique	6
1.12.	Passivité (t.124)	6
1.13.	Catégories - Touches- Durée des combats.....	6
1.14.	Public	6
1.15.	Sponsoring	6
1.16.	Photographie lors de compétitions.....	7
1.17.	Démontage de l'infrastructure du tournoi	7
1.18.	Publication des résultats	7
1.19.	Carton Noir	7
2.	Circuit national	8
2.1.	Matériel.....	8
2.2.	Ordre et organisation des compétitions	8
2.3.	Formule du tournoi	8
2.3.1.	Classement pris en compte pour l'établissement des poules	8
2.4.	Escrimeurs étrangers.....	8
2.5.	Vainqueur du Circuit National	8
2.6.	Catégories individuel	9
2.7.	Catégories par équipe	9
3.	Tournois de sélection.....	10
3.1.	Équipement	10
3.2.	Délégué de Swiss Fencing	10
3.3.	Formule du tournoi	10
3.3.1.	Classement pris en compte pour l'établissement des poules	10
3.4.	Finale et prix	10
4.	Championnat suisse Individuels.....	11
4.1.	Généralités.....	11
4.1.1.	Attribution	11
4.1.2.	Règlements	11
4.1.3.	Participation	11
4.1.4.	Restriction	11
4.1.5.	Délégué de Swiss Fencing	11
4.1.6.	Formule du tournoi	11

4.1.7.	Équipement	11
4.1.8.	Finale et prix	12
4.2.	Championnat suisse individuel seniors.....	12
4.2.1.	Classement pris en compte pour l'établissement des poules Seniors	12
4.3.	Championnat suisse individuel U14/ U17/U20 /U23	12
4.3.1.	Participation	12
4.3.2.	Classement pris en compte pour l'établissement des poules U23	12
4.3.3.	Classement pris en compte pour l'établissement des poules U14/ U17/U20	12
4.4.	Championnat suisse individuel vétérans 1-4	13
4.4.1.	Formule du tournoi	13
4.4.2.	Classement pris en compte pour l'établissement des poules	13
4.4.3.	Restrictions	13
5.	Championnat suisse par équipe.....	14
5.1.	Généralités.....	14
5.1.1.	Attribution	14
5.1.2.	Règlements	14
5.1.3.	Participation	14
5.1.4.	Restriction	14
5.1.5.	Composition des équipes	14
5.1.6.	Équipement	14
5.1.7.	Finale et prix	14
5.2.	Championnat suisse par équipe seniors	15
5.2.1.	Mode de tournoi 1ère ligue épée messieurs.....	15
5.2.2.	Mode de tournoi épée dames et 2ème ligue épée messieurs	15
5.2.3.	Mode de tournoi fleuret et sabre	16
5.3.	Championnat suisse par équipe U14/U17/U20	16
5.3.1.	Mode de sélection	16
5.3.2.	Participation	16
5.3.3.	Formule du tournoi	16
6.	Dispositions finales	16
Annexe 1 : Catégories d'âge		17
Annexe 2 : Répartition des poules		19

1. Partie générale

1.1. Principes de base

Le présent règlement a pour but de fournir une base réglementaire pour l'organisation de tournois d'escrime en Suisse (Circuit National, tournois de sélection et Championnats Suisses). Le règlement peut être adapté en permanence. Toutes les adaptations de ce règlement ne sont pas rétroactives et doivent être communiquées aux clubs avec un préavis de quatre semaines. Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans le règlement. Elle s'applique à tous les sexes. Le règlement est rédigé en allemand et traduit en français. En cas de doute, la version allemande fait foi.

1.2. Invitations

Swiss Fencing saisit toutes les compétitions en début de saison dans le système Ophardt-Online. L'organisateur télécharge l'annonce du tournoi dans le système Ophardt au moins 30 jours avant la compétition et la transmet en outre à Swiss Fencing afin que l'invitation au tournoi puisse être publiée sur le site Internet. L'ordre des compétitions est laissé à l'appréciation de l'organisateur.

1.3. Inscriptions et désinscriptions

Les inscriptions sont uniquement possibles via le système Ophardt. Les escrimeurs étrangers n'y ayant pas accès peuvent s'inscrire par courriel.

Les inscriptions des escrimeurs et des arbitres doivent parvenir à l'organisateur via le système Ophardt au plus tard le mercredi 23h59 précédant le week-end de la compétition. Le paiement des frais d'inscription se fait au plus tard sur place lors de l'inscription. Swiss Fencing recommande à tous les organisateurs de mettre à disposition un moyen de paiement électronique (Twint, e-banking ou autre).

Les inscriptions après cette date peuvent être acceptées par l'organisateur moyennant une taxe de 50 francs en plus des frais d'inscription normaux. Cette taxe doit être payée à l'organisateur lors de l'inscription.

Les désinscriptions peuvent être effectuées gratuitement jusqu'à la date limite. Après cette date, les frais d'inscription peuvent être facturés au club. Les frais sont supprimés si une raison valable, telle qu'un certificat médical, peut être prouvée dans un délai d'une semaine.

1.4. Licence

Les compétitions sont ouvertes à tous les escrimeurs titulaires d'une licence suisse valable, sauf indication contraire dans l'avis de compétition.

1.5. Scratch

Les escrimeurs qui ne se présentent pas à l'appel aux heures indiquées sont éliminés.

1.6. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 30 francs (individuel) et à 90 francs pour chaque équipe. Cinq francs seront versés à Swiss Fencing pour chaque escrimeur classé et 15 francs pour chaque équipe classée. Swiss Fencing enverra la facture immédiatement après l'enregistrement des résultats.

1.7. Horaire

L'organisateur veille à ce que la compétition commence au plus tôt à 8h30 et que le dernier combat se termine au plus tard à 18h. En outre, il s'assure que les compétitions, les heures de début des assauts et les résultats peuvent être consultés en ligne.

1.8. Arbitre

L'organisateur doit veiller à ce qu'un nombre suffisant d'arbitres licenciés soient présents le jour de la compétition. Pour les championnats suisses seniors, une licence **nationale** NB ou NA est nécessaire.

Les clubs inscrits doivent fournir un nombre d'arbitres correspondant au nombre de participants inscrits par jour :

- 0 Arbitre pour 1 à 3 escrimeurs dans les compétitions individuelles
- 1 arbitre pour 4 à 7 escrimeurs en individuel ou pour 1 ou 2 équipes
- 2 arbitres pour 8 escrimeurs ou plus en individuel, ou pour 3 ou 4 équipes

Les clubs qui ne sont pas en mesure de fournir un nombre d'arbitres correspondant au nombre d'escrimeurs inscrits ou qui se présentent le jour de la compétition avec un nombre insuffisant d'arbitres doivent s'acquitter d'une taxe de 200 francs par arbitre manquant, payable en même temps que la taxe d'inscription des participants. Le cas contraire, le nombre d'escrimeurs ou d'équipes sera réduit sur place jusqu'à ce qu'il corresponde au nombre d'arbitres requis pour le club concerné.

Les arbitres âgés de moins de 18 ans ne peuvent officier que dans leur propre catégorie d'âge ou pour des catégories plus jeunes.

1.9. Indemnisation des arbitres

L'organisateur indemnise **par jour** comme suit, à la fin du tournoi, tous les arbitres titulaires d'une licence nationale ou internationale :

Tournois CN/Sélection/CS ≤U20 :	80 francs, 60 francs (cat. : NJ, Ca)
Tournois EFC et CS seniors :	90 francs
Tournois FIE :	100 francs

L'organisateur peut réduire l'indemnité de 25 à 50 % si l'arbitre n'est pas à la disposition de celui-ci pendant toute la journée. En outre, l'organisateur est responsable de la restauration (repas et boissons) des arbitres pendant leurs jours d'engagement.

1.10. Règles

Le règlement officiel de la FIE est appliqué à toutes les compétitions suisses. Les exceptions sont uniquement définies dans le présent règlement.

1.11. Directoire technique

Avant le début de la compétition, l'organisateur doit nommer un Directoire Technique (DT) et afficher de manière visible les noms de ses membres.

Le DT est composé de 3 personnes provenant de clubs différents (un représentant de l'organisateur, un Maître d'Armes et un arbitre [FIE ou aspirant FIE, si possible]) qui sont en mesure d'arbitrer spontanément les conflits.

Le DT doit veiller au respect de l'ordre et de la discipline pendant le tournoi.

Les décisions du DT sont immédiatement mises en œuvre.

1.12. Passivité (t.124)

La passivité est appliquée dans les catégories U14 et supérieures. En cas d'attribution d'un carton P noir, le classement après le tour de poule est déterminant pour attribuer la victoire.

1.13. Catégories - Touches- Durée des combats

Catégorie	Nombre de touches		Durée des combats	
	Poule	Tableau	Poule	Tableau
Vétérans	5	10	3'	2x3'
Senior	5	15	3'	3x3'
U20	5	15	3'	3x3'
U17	5	15	3'	3x3'
U14	5	12	3'	2x3'
U12	4	10	3'	2x3'
U10	Smart competition			2x2'
U8	Smart competition			2x2'

1.14. Public

L'accès aux pistes est réservé aux escrimeurs, aux arbitres en fonction, aux entraîneurs/coachs et aux officiels (médecins, techniciens, ...). S'il n'est pas possible d'entourer les pistes de barrières, l'accès à la salle peut être bloqué.

1.15. Sponsoring

En cas de partenariat officiel du "Circuit National", l'organisateur doit placer de manière visible le matériel publicitaire mis à disposition par le partenaire (par ex. bannières, roll-ups, présentoirs). Le placement se fait conformément aux accords conclus avec le sponsor ou le partenaire concerné. D'autres partenariats privés sont autorisés pour autant qu'ils soient conformes aux règlements "Publicité & Sponsoring" de Swiss Fencing et de la FIE.

1.16. Photographie lors de compétitions

Tous les participants acceptent que des photos et des vidéos soient prises et utilisées dans le cadre de la compétition, à moins qu'ils ne s'y opposent par écrit auprès de l'organisateur avant le début du tournoi.

1.17. Démontage de l'infrastructure du tournoi

Par respect pour les escrimeurs, le démontage des infrastructures du tournoi (p. ex. pistes, éclairage, technique) ne doit commencer que lorsque toutes les compétitions sont terminées.

1.18. Publication des résultats

L'organisateur saisit tous les résultats dans Ophardt Online après la fin du tournoi, de sorte qu'ils soient accessibles au public sur Internet.

1.19. Carton Noir

Si un escrimeur ou une autre personne est sanctionné par un carton noir, le DT doit en être informé immédiatement. Le formulaire « Carton Noir » doit être rempli et envoyé le jour même à Swiss Fencing. **Swiss Fencing informe le club de la personne sanctionnée. Si celle-ci dispose également d'une licence internationale, la FIE et l'EFC en sont également informées.** Pour les escrimeurs étrangers, le rapport est transmis par le responsable de l'arbitrage à la fédération nationale de **la personne fautive.**

2. Circuit national

2.1. Matériel

Catégorie	Longueur de la lame	Coquille	Plastron	Veste/pantalon	Masque
Veterans	5	normale	800 N	800 N	1600 N
Senior	5	normale	800 N	800 N	1600 N
U23*	5	normale	800 N	800 N	1600 N
U20*	5	normale	800 N	800 N	1600 N
U17*	5	normale	800 N	800 N	1600 N
U14	5	normale	350 N	350 N	1600 N
U12	2	petite	350 N	350 N	350 N
U10	0	petite	350 N	350 N	350 N
U8	0	petite	350 N	350 N	350 N

* Au fleuret, un masque avec une bavette électrique est obligatoire à partir de la catégorie U17.

2.2. Ordre et organisation des compétitions

Les catégories "U20" et "seniors" peuvent concourir ensemble dans une catégorie "Open". Le classement CNJ U20 est calculé à partir des résultats des athlètes U20 dans ce tournoi "Open".

L'ordre des épreuves est laissé à la discrétion de l'organisateur.

2.3. Formule du tournoi

1 tour avec poule(s) (annexe 2) avec décalage par club, pas d'éliminés.

Élimination directe sans repêchage.

La troisième place n'est pas disputée, les deux perdants des demi-finales reçoivent chacun une médaille de bronze.

2.3.1. Classement pris en compte pour l'établissement des poules

Le classement est établi selon le classement du CN (individuel et par équipes).

2.4. Escrimeurs étrangers

Les escrimeurs étrangers titulaires d'une licence suisse valable peuvent participer à toutes les compétitions du CN. Leurs résultats sont pris en compte dans le classement général du CN. Les escrimeurs étrangers avec une licence étrangère valable peuvent participer à toutes les compétitions du CN ; leurs résultats ne sont pas pris en compte dans le classement général du CN.

2.5. Vainqueur du Circuit National

Seuls les vainqueurs du Circuit National qui ont participé à au moins 3 compétitions dans leur catégorie reçoivent un trophée.

Pour recevoir le trophée, il faut qu'au moins 8 hommes ou 8 femmes soient classés dans la catégorie correspondante.

En cas d'égalité de points, l'athlète qui a obtenu le plus de 1ères places (ou 2ème/3ème/4ème places, etc.) sera classé au premier rang.

2.6. Catégories individuel

Les catégories suivantes sont organisées au CNJ : U8, U10, U12, U14, U17, U20 et open. Les tournois U20 sont organisés en tant que catégorie open, de sorte que les escrimeurs plus âgés peuvent également y participer. Les tournois U8 et U10 sont organisés en tant que «Smart Competition» avec leur propre règlement. Au CNV, il existe les catégories suivantes : 1 (40+), 2 (50+), 3 (60+) et 4 (70+). Les exceptions doivent être admises ou validées au préalable par Swiss Fencing.

2.7. Catégories par équipe

Dans le CN, les compétitions par équipes sont organisées dans les catégories U12 Mixed, U14, U17 et U20 Open. Pour les catégories U14, U17 et U20 Open, Swiss Fencing tient un classement national glissant par équipes. Chaque club peut inscrire au maximum deux équipes par sexe à ce classement.

Dans la catégorie U12 Mixed, un classement national glissant par équipes, sans distinction de sexe, est établi. Chaque club peut y inscrire au maximum trois équipes. Des équipes supplémentaires peuvent participer aux compétitions, mais leurs résultats ne sont pas pris en compte dans le classement national glissant par équipes. Dans la catégorie U20 Open, les équipes doivent être composées d'au moins deux escrimeuses ou escrimeurs de la catégorie U20 ou d'une catégorie plus jeune. Si un club n'est pas en mesure de constituer une équipe complète, les équipes interclubs sont autorisées. Chaque équipe peut compter au maximum un membre appartenant à un autre club. La même règle s'applique à la participation d'escrimeuses ou d'escrimeurs étrangers.

3. Tournois de sélection

3.1. Équipement

Les tournois de sélection sont prévus pour déterminer les escrimeurs qui pourront participer aux compétitions internationales. Tous les participants doivent donc disposer d'un équipement conforme au règlement du matériel de la FIE.

Exception : le nom sur le dos et le drapeau sur le pantalon ne sont pas obligatoires en Suisse.

Remarque : les escrimeurs sélectionnés pour des compétitions internationales doivent veiller eux-mêmes à ce que leur équipement réponde aux exigences de la compétition en question.

3.2. Délégué de Swiss Fencing

Pour les tournois de sélection, Swiss Fencing désigne un délégué. Celui-ci est membre du comité technique et est chargé, pendant toute la durée du tournoi, de la planification et de l'affectation des arbitres. Il ne peut exercer aucune autre fonction dans le cadre de l'organisation du tournoi.

3.3. Formule du tournoi

1 tour avec poule(s) (annexe 2) avec décalage par club, pas d'éliminés.

Élimination directe sans repêchage.

La troisième place n'est pas disputée, les deux perdants des demi-finales reçoivent chacun une médaille de bronze.

3.3.1. Classement pris en compte pour l'établissement des poules

Le classement est établi selon le classement des tournois de sélection.

3.4. Finale et prix

Avant la finale, les arbitres et les 2 finalistes doivent être présentés en tenue d'escrime, l'arme à la main et sans masque.

L'utilisation d'arbitres vidéo est autorisée lors des finales ou des phases finales des tournois, à condition que tous les combats d'un même tour puissent en bénéficier. Cette mesure contribue à l'amélioration du niveau des arbitres suisses et à la qualité de l'organisation des compétitions, mais elle n'est pas obligatoire.

Un podium doit être prévu pour la remise des médailles et des prix. Les 4 escrimeurs classés aux premiers rangs reçoivent les prix en survêtement complet de leur club (sans arme et sans masque). Il n'est pas nécessaire d'attendre que tous les finalistes soient connus dans toutes les catégories pour procéder aux finales.

4. Championnat suisse Individuels

4.1. Généralités

4.1.1. Attribution

Le comité de Swiss Fencing attribue l'organisation et la responsabilité de l'organisation d'un championnat suisse U14, U17, U20, U23, seniors et vétérans à un club affilié à la fédération (ci-après dénommé "organisateur"). L'attribution pour l'année suivante se fait lors de l'assemblée générale ordinaire de Swiss Fencing. En cas de plusieurs candidatures pour la catégorie concernée, les délégués votent pour le lieu de l'événement.

4.1.2. Règlements

L'organisateur doit respecter les règlements techniques et les directives de la FIE ainsi que les règles dérogatoires de Swiss Fencing pour l'organisation des championnats suisses. Les règles dérogatoires pour le championnat suisse sont uniquement définies dans le présent document. Il doit également respecter les règlements de Swiss Fencing concernant la publicité lors des championnats suisses (en particulier lorsqu'il s'agit de contrats avec des sponsors de la fédération). Pour le reste, il est fait référence aux règlements de la FIE.

4.1.3. Participation

La participation aux Championnats suisses individuels est ouverte à tous les citoyens suisses titulaires d'une licence Swiss Fencing.

4.1.4. Restriction

Si le nombre de participants n'atteint pas 6 escrimeurs d'au moins 2 clubs différents, la compétition ne sera pas reconnue comme Championnat suisse qu'avec l'autorisation préalable de Swiss Fencing.

4.1.5. Délégué de Swiss Fencing

Pour les championnats suisses, Swiss Fencing désigne un délégué. Celui-ci est membre du comité technique et est chargé, pendant toute la durée du tournoi, de la planification et de l'affectation des arbitres. Il ne peut exercer aucune autre fonction dans le cadre de l'organisation du tournoi.

4.1.6. Formule du tournoi

1 tour avec poule(s) (annexe 2) avec décalage par club, pas d'éliminés.

Élimination directe sans repêchage.

La troisième place n'est pas disputée, les deux perdants des demi-finales reçoivent chacun une médaille de bronze.

4.1.7. Équipement

Tous les participants doivent disposer d'un équipement conforme au règlement du matériel de la FIE.

Exception : le nom sur le dos et le drapeau sur le pantalon ne sont pas obligatoires en Suisse.

4.1.8. Finale et prix

Avant la finale, les arbitres et les 2 finalistes doivent être présentés en tenue d'escrime, l'arme à la main et sans masque.

L'utilisation d'arbitres vidéo est autorisée lors des finales ou des phases finales des tournois, à condition que tous les combats d'un même tour puissent en bénéficier. Cette mesure contribue à l'amélioration du niveau des arbitres suisses et à la qualité de l'organisation des compétitions, mais elle n'est pas obligatoire.

Un podium doit être prévu pour la remise des médailles et des prix. Les 4 escrimeurs classés aux premiers rangs reçoivent les prix en survêtement complet de leur club (sans arme et sans masque). Il n'est pas nécessaire d'attendre que tous les finalistes soient connus dans toutes les catégories pour procéder aux finales.

4.2. Championnat suisse individuel seniors

4.2.1. Classement pris en compte pour l'établissement des poules Seniors

Les têtes de série sont établies selon les critères suivants :

1. Classement FIE avec au moins un point
2. Classement dans les tournois de sélection senior
3. Classement CNS

4.3. Championnat suisse individuel U14/ U17/U20 /U23

4.3.1. Participation

Lors des Championnats suisses des moins de 23 ans, la participation est ouverte à tous les athlètes âgés de moins de 23 ans dans l'année du tournoi ou qui auront 23 ans dans l'année ; indépendamment de la date du tournoi. Un contrôle de la pièce d'identité de tous les escrimeurs peut être effectué par l'organisateur lors du paiement de la finance d'inscription.

4.3.2. Classement pris en compte pour l'établissement des poules U23

Les têtes de série sont établies selon les critères suivants :

1. Classement dans les tournois de sélection U23
2. Classement dans les tournois de sélection senior
3. Classement dans les tournois de sélection U20
4. Classement CNJ U20

4.3.3. Classement pris en compte pour l'établissement des poules U14/ U17/U20

Les têtes de série sont établies selon les critères suivants :

1. Classement des tournois de sélection
2. Classement CNJ

4.4.Championnat suisse individuel vétérans 1-4

4.4.1. Formule du tournoi

1 tour avec poules et rotations par club, aucun éliminé.

Élimination directe sans repêchage.

La troisième place n'est pas disputée ; les deux perdants des demi-finales reçoivent chacun une médaille de bronze.

4.4.2. Classement pris en compte pour l'établissement des poules

Le classement est établi selon le classement du CNV.

4.4.3. Restrictions

La répartition des poules s'effectue selon les catégories V1, V2, V3 et V4. Un mélange des catégories lors des tours préliminaires est autorisé à la discrétion de l'organisateur si le nombre de tireurs inscrits l'exige. Dans ce cas, le mélange s'effectue si possible entre catégories voisines : V1/V2 et V3/V4.

5. Championnat suisse par équipe

5.1. Généralités

5.1.1. Attribution

Le comité de Swiss Fencing attribue l'organisation et la responsabilité de l'organisation d'un championnat suisse U14, U17, U20, U23, seniors et vétérans à un club affilié à la fédération (ci-après dénommé "organisateur"). L'attribution pour l'année suivante se fait lors de l'assemblée générale ordinaire de Swiss Fencing. En cas de plusieurs candidatures pour la catégorie concernée, les délégués votent pour le lieu de l'événement.

5.1.2. Règlements

L'organisateur doit respecter les règlements techniques et les directives de la FIE ainsi que les règles dérogatoires de Swiss Fencing pour l'organisation des championnats suisses. Les règles dérogatoires pour le championnat suisse sont uniquement définies dans le présent document. Il doit également respecter les règlements de Swiss Fencing concernant la publicité lors des championnats suisses (en particulier lorsqu'il s'agit de contrats avec des sponsors de la fédération). Pour le reste, il est fait référence aux règlements de la FIE.

5.1.3. Participation

Les championnats suisses par équipes sont ouverts à tous les clubs d'escrime membres de Swiss Fencing. L'organisateur peut limiter le nombre d'équipes d'un club à 2 par catégorie.

5.1.4. Restriction

Si moins de 4 équipes sont inscrites par catégorie, la compétition n'est pas reconnue comme championnat suisse et le présent règlement ne s'applique pas.

5.1.5. Composition des équipes

Une équipe est composée de 3 ou 4 escrimeurs d'un même club. Tous les escrimeurs inscrits formant une équipe doivent être présents à l'appel. Chaque club a le droit d'engager par équipe un escrimeur licencié dans le club, sans nationalité suisse mais avec une licence Swiss Fencing. Les escrimeurs ayant plusieurs nationalités, pour autant qu'une de leurs nationalités soit la nationalité suisse, sont considérés comme suisses. Ceci indépendamment de la nation pour laquelle ils concourent au niveau international.

5.1.6. Équipement

Tous les participants doivent disposer d'un équipement conforme au règlement du matériel de la FIE.

Exception : le nom sur le dos et le drapeau sur le pantalon ne sont pas obligatoires en Suisse.

5.1.7. Finale et prix

Avant la finale, les arbitres et les 2 équipes doivent être présentées en tenue d'escrime, l'arme à la main et sans masque.

L'utilisation d'arbitres vidéo est autorisée lors des finales ou des phases finales des tournois, à condition que tous les combats d'un même tour puissent en bénéficier.

Cette mesure contribue à l'amélioration du niveau des arbitres suisses et à la qualité de l'organisation des compétitions, mais elle n'est pas obligatoire.

Un podium doit être mis à disposition pour la remise des médailles et des prix. Les 3 premières équipes reçoivent les prix dans le survêtement complet de leur club. Il n'est pas nécessaire d'attendre que tous les finalistes soient connus dans toutes les catégories pour organiser les finales.

5.2. Championnat suisse par équipe seniors

5.2.1. Mode de tournoi 1ère ligue épée messieurs

- La 1ère ligue est composée de 8 équipes.
- Un club ne peut présenter qu'une seule équipe en 1re ligue.
- La composition des ligues est basée sur le classement des CS par équipes de l'année précédente.
- Le premier de la 2e ligue est promu en 1re ligue pour l'année suivante.
- Le dernier de la 1re ligue est relégué en 2e ligue pour l'année suivante.
- L'élimination directe est établie sur la base des résultats des CS de l'année précédente.
- Toutes les places sont disputées.
- En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes en 1ère ligue, la compétition se déroule avec un tableau incomplet de 8 équipes. Le nombre d'équipes promues de la 2e ligue l'année suivante est égal au nombre d'équipes absentes. Les équipes absentes sont automatiquement reléguées aux premières places de la 2e ligue.
- En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes en 1ère ligue, le classement est modifié et les mieux classés sont exemptés du premier tour.

5.2.2. Mode de tournoi épée dames et 2ème ligue épée messieurs

- La liste des têtes de série résulte du classement de l'année précédente. En 2e ligue messieurs, le relégué de la 1re ligue prend la première place de la liste des têtes de série (s'il y a plusieurs relégués, ils sont placés par analogie aux premières places de la liste des têtes de série, en fonction du classement de l'année précédente en 1re ligue).
- 1 manche avec des tours de 3 ou 4 équipes
- Cas particulier : avec 5 équipes, un tour, puis élimination directe avec 4 équipes
- Élimination directe sans repêchage. Un maximum de 16 équipes accède à l'élimination directe ; pour des raisons d'organisation, l'organisateur est autorisé à ne faire monter que 8 équipes
- La troisième place se joue
- Dans les poules, les combats peuvent se dérouler sur 45 ou 15 touches (relais à l'italienne). Si la compétition se déroule à 45 touches, les règles de passivité selon le t.124 doivent être appliquées. Une équipe qui perd lors de la phase de tour en raison de la règle de passivité perd la rencontre en cours et peut disputer la rencontre suivante (tour ou élimination directe) selon le mode.

5.2.3. Mode de tournoi fleuret et sabre

En fonction du nombre d'équipes inscrites, l'organisateur propose une formule de tournoi qui doit être approuvée par Swiss Fencing.

5.3. Championnat suisse par équipe U14/U17/U20

5.3.1. Mode de sélection

Swiss Fencing peut définir un mode de sélection en début de saison. Si aucun mode de sélection n'est fixé, les championnats suisses par équipes sont ouverts à tous les clubs.

5.3.2. Participation

Lors des Championnats suisses par équipes, les équipes U20 doivent être composées exclusivement d'escrimeurs de la catégorie U20 ou d'une catégorie plus jeune.

5.3.3. Formule du tournoi

- La liste des têtes de série est établie sur la base du classement national glissant par équipes. Les équipes non classées ne sont pas autorisées à participer. Swiss Fencing statue sur les éventuelles dérogations.
- 1 manche avec des tours de 3 ou 4 tireurs
- Cas particulier : pour 5 équipes, un tour, puis élimination directe avec 4 équipes
- Élimination directe sans repêchage
- La troisième place se joue
- Dans les poules, les combats peuvent être menés à 45 ou 15 touches (relais à l'italienne). Si la rencontre est disputée à 45 touches, les règles de passivité selon le t.124 doivent être appliquées. Une équipe qui perd dans la phase de tour en raison de la règle de passivité perd la rencontre en cours et peut disputer la rencontre suivante (tour ou élimination directe) selon le mode.

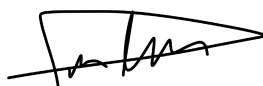
6. Dispositions finales

Ce règlement existe en allemand et en français. En cas de doute, la version allemande fait foi. Le présent règlement a été modifié et approuvé lors de la réunion du comité directeur du 30 juillet 2026.

Ittigen, le 30 juillet 2026



Max Heinzer
Président



Alessio Pietra
Directeur général

Annexe 1 : Catégories d'âge

	Saison 2025/26		Saison 2026/27		Saison 2027/28		Saison 2028/29	
	Jg.	jüngste	Jg.	jüngste	Jg.	jüngste	Jg.	jüngste
Vétérans 4 (70+)	1957+		1958+		1959+		1960+	
Vétérans 3 (60+)	1957		1958		1959		1960	
	1957		1958		1959		1960	
	1958		1959		1960		1961	
	1959		1960		1961		1962	
	1960		1961		1962		1963	
	1961		1962		1963		1964	
	1962		1963		1964		1965	
	1963		1964		1965		1966	
	1964		1965		1966		1967	
	1965		1966		1967		1968	
Vétérans 2 (50+)	1966		1967		1968		1969	
	1967		1968		1969		1970	
	1968		1969		1970		1971	
	1969		1970		1971		1972	
	1970		1971		1972		1973	
	1971		1972		1973		1974	
	1972		1973		1974		1975	
	1973		1974		1975		1976	
	1974		1975		1976		1977	
	1975		1976		1977		1978	
Vétérans 1 (40+)	1976		1977		1978		1979	
	1977		1978		1979		1980	
	1978		1979		1980		1981	
	1979		1980		1981		1982	
	1980		1981		1982		1983	
	1981		1982		1983		1984	
	1982		1983		1984		1985	
	1983		1984		1985		1986	
	1984		1985		1986		1987	
	1985		1986		1987		1988	
Seniors	2005+	2011	2006+	2012	2007+	2013	2008+	2014
U23	2003	2011	2004	2012	2005	2013	2006	2014
	2004		2005		2006		2007	
	2005		2006		2007		2008	
U20 (junior)	2006	2013	2007	2014	2008	2015	2009	2016
	2007		2008		2009		2010	
	2008		2009		2010		2011	
U17 (cadet)	2009	2013	2010	2014	2011	2015	2012	2016
	2010		2011		2012		2013	

	2011		2012		2013		2014	
U14 (minime)	2012	2015	2013	2016	2014	2017	2015	2018
	2013		2014		2015		2016	
U12 (benjamin)	2014	2017	2015	2018	2016	2019	2017	2020
	2015		2016		2017		2018	
U10 (pupille)	2016	2019	2017	2020	2018	2021	2019	2022
	2017		2018		2019		2020	
U8 (poussin)	2018		2019		2020		2021	
	2019		2020		2021		2022	

Annexe 2 : Répartition des poules

Escrimeur	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (2 pistes)	Poule de 9 (2 pistes)
6	Poule unique				
7	Poule unique				
8	Poule unique (2 pistes)				
9	Poule unique (2 pistes)				
10	2	0	0	0	0
10*	Poule unique (3 pistes)				
11	1	1	0	0	0
11*	Poule unique (3 pistes)				
12	0	2	0	0	0
13	0	1	1	0	0
14	0	0	2	0	0
15	3	0	0	0	0
15*	0	0	1	1	0
16	2	1	0	0	0
16*	0	0	0	2	0
17	1	2	0	0	0
17*	0	0	0	1	1
18	0	3	0	0	0
19	0	2	1	0	0
20	0	1	2	0	0
21	0	0	3	0	0
22	2	2	0	0	0
22*	0	0	2	1	0
23	1	3	0	0	0
23*	0	0	1	2	0
24	0	4	0	0	0
25	0	3	1	0	0
26	0	2	2	0	0
27	0	1	3	0	0
28	0	0	4	0	0
29	1	4	0	0	0
29*	0	0	3	1	0
30	0	5	0	0	0
31	0	4	1	0	0

Escrimeur	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (2 pistes)	Poule de 9 (2 pistes)
32	0	3	2	0	0
33	0	2	3	0	0
34	0	1	4	0	0
35	0	0	5	0	0
36	0	6	0	0	0
37	0	5	1	0	0
38	0	4	2	0	0
39	0	3	3	0	0
40	0	2	4	0	0
41	0	1	5	0	0
42	0	0	6	0	0
43	0	6	1	0	0
44	0	5	2	0	0
45	0	4	3	0	0
46	0	3	4	0	0
47	0	2	5	0	0
48	0	1	6	0	0
49	0	0	7	0	0
50	0	6	2	0	0
51	0	5	3	0	0
52	0	4	4	0	0
53	0	3	5	0	0
54	0	2	6	0	0
55	0	1	7	0	0
56	0	0	8	0	0
57	0	6	3	0	0
58	0	5	4	0	0
59	0	4	5	0	0
60	0	3	6	0	0
61	0	2	7	0	0
62	0	1	8	0	0
63	0	0	9	0	0
64	0	6	4	0	0
65	0	5	5	0	0
66	0	4	6	0	0

Escrimeur	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (2 pistes)	Poule de 9 (2 pistes)
67	0	3	7	0	0
68	0	2	8	0	0
69	0	1	9	0	0
70	0	0	10	0	0
71	0	6	5	0	0
72	0	5	6	0	0
73	0	4	7	0	0
74	0	3	8	0	0
75	0	2	9	0	0
76	0	1	10	0	0
77	0	0	11	0	0
78	0	6	6	0	0
79	0	5	7	0	0
80	0	4	8	0	0
81	0	3	9	0	0
82	0	2	10	0	0
83	0	1	11	0	0
84	0	0	12	0	0
85	0	6	7	0	0
86	0	5	8	0	0
87	0	4	9	0	0
88	0	3	10	0	0
89	0	2	11	0	0
90	0	1	12	0	0
91	0	0	13	0	0
92	0	6	8	0	0
93	0	5	9	0	0
94	0	4	10	0	0
95	0	3	11	0	0
96	0	2	12	0	0
97	0	1	13	0	0
98	0	0	14	0	0
99	0	6	9	0	0
100	0	5	10	0	0
101	0	4	11	0	0

Escrimeur	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (2 pistes)	Poule de 9 (2 pistes)
102	0	3	12	0	0
103	0	2	13	0	0
104	0	1	14	0	0
105	0	0	15	0	0

* Classification possible uniquement pour CNJ